



190722DIR01ART

ARRETE PORTANT CONSTITUTION D'UN COLLEGE ASSURANT LES MISSIONS DE REFERENT DEONTOLOGUE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,
Vu les délibérations du conseil d'administration 14/2018 du 30 mai 2018 et 16/2019 du 27 mars 2019 adoptant une organisation inter-régionale pour les missions de référent déontologue pour les Centres de Gestion du 49, 53, 72 et 85 ;

ARRETE

Article 1er : Les missions de référent déontologue seront assurées par un collège selon les modalités définies dans son règlement intérieur.

Article 2 : A compter du 1^{er} août 2019, pour une période de 5 ans, sont désignés en tant que membres du collège référent déontologue :

- Monsieur Didier DAUTEL, Directeur Général du Centre de Gestion du Maine-et-Loire ;
- Monsieur David LAUBIER, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion du Maine-et-Loire ;
- Monsieur Guillaume CORDIER, Juriste au Centre de Gestion du Maine-et-Loire ;
- Madame Marie-Aude LEMONNIER, Directrice Générale du Centre de Gestion de La Mayenne ;
- Madame Amélie FOUQUET, juriste au Centre de Gestion de La Mayenne ;
- Monsieur Jacques BERNARD, Directeur Général du Centre de Gestion de la Vendée ;
- Madame Katia HERARD, Directrice Générale Adjointe du Centre de Gestion de la Vendée.

Article 3 : Le collège assurant les missions de référent déontologue pourra être sollicité pour apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques figurant dans les statuts de la Fonction Publique pour les agents de La Sarthe.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Madame la Directrice du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Sarthe.

Fait au Mans, le 22 juillet 2019
Le Président
Didier REVEAU